

Peine capitale

Des voix: Bravo!

(La motion n° 36 de M. Stevens est adoptée.)

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général) propose: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Du consentement unanime, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Allmand propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que ne commence le débat de troisième lecture, je crois qu'il y a eu reconsidération de la motion que j'ai présentée ce matin et je demande à nouveau le consentement unanime pour proposer la motion. Je me demande si je dois la relire, car elle est très longue. Elle figure au compte rendu et j'espère qu'on me dispensera de la lire. Cependant, je demande le consentement unanime pour la proposer maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le président du Conseil privé (M. Sharp) propose sa motion?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Sharp est adoptée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, nous entreprenons maintenant le débat de troisième lecture. En toute franchise, compte tenu du fait que la séance du vendredi après-midi s'achève, et même s'ils devraient être ici, il reste que plusieurs députés qui sont absents cet après-midi souhaiteraient participer à ce

[M. Allmand.]

débat. Même si certains peuvent se dire que c'est tant pis pour eux, puisqu'ils devraient être ici, il reste qu'ils n'y sont pas. Qu'il me soit permis de dire que les leaders de la Chambre auraient grand tort de vouloir faire franchir à ce bill la dernière étape cet après-midi.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Il y a certains députés qui ont quitté déjà Ottawa pour se rendre dans leur circonscription, convaincus qu'ils pourraient encore intervenir utilement, lundi ou mardi, dans ce débat de troisième lecture. J'espère donc qu'on n'a pas l'intention de clore le débat cet après-midi.

Dans cette hypothèse, j'aimerais dire quelques mots sur les façons d'agir du gouvernement, depuis deux ans et plus, dans ce domaine du maintien de la paix, dans celui de la criminalité et des peines ainsi que dans celui de l'application du droit criminel au Canada. Cela s'inscrit justement dans le cadre de ce débat de troisième lecture. En premier lieu, il faut dire qu'en présentant ce bill C-84 pendant cette session-ci, le gouvernement a renoncé à agir avec bonne foi et honnêteté.

Il avait pris des engagements sérieux, et les partisans de la peine de mort y avaient cru, il y a plus de deux ans. Il était convenu qu'on attendrait cinq ou six ans avant de nous plonger encore une fois dans ce maëlstrom de passions et d'incertitudes que nous traversons à nouveau depuis trois ou quatre semaines. Il faut chercher les raisons, ou plutôt, comme je le pense, la seule et unique raison de cette torture intellectuelle et morale qu'on fait encore une fois subir à la Chambre. Elle se résume à ceci. Si on avait laissé s'écouler toute la période prévue dans l'engagement pris en 1973, alors la prochaine fois que la Chambre et le pays auraient débattu cette question d'ordre émotionnel aurait été pendant ou juste avant des élections générales. Je suis fermement convaincu—et je suis porté à croire que je ne suis pas le seul ici ou dans le pays—que l'unique raison pour laquelle le premier ministre (M. Trudeau) et le solliciteur général (M. Allmand) ont ramené cette question sur le tapis, c'est parce qu'ils redoutaient l'opinion publique à l'approche d'élections générales. Il n'y a aucune autre raison.

● (1440)

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Lawrence: Je ne sais pas si l'expression politiciens poltrons et mielleux est réglementaire; j'imagine que non, et je n'en qualifierai donc pas les ministériels. Je vous dis simplement, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas seulement déçu, que je me sens non seulement trahi par mon gouvernement, mais que je suis certain que des milliers et des milliers de Canadiens partagent mes sentiments. Il y en a littéralement des milliers. Il n'y a aucun doute, selon moi, que la majorité de l'opinion publique dans le pays est nettement contre non seulement ce qui a été fait, mais la façon dont cela l'a été. Je n'en dirai pas davantage là-dessus. Je pense que le gouvernement actuel, si vous me passez l'expression, devrait avoir honte d'avoir ainsi agi sur cette question. Je pense qu'il a trahi les principes et les concepts de la démocratie. Il peut nous croire dépités à cause du résultat des votes, et il y a peut-être du vrai là-dedans.